

Trois-Rivières, P. Q., Canada.

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître franc-maçon, n'a été démis de la loge Shawinigan N^o. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payés.
Donné à Trois-Rivières, ce 15^{me} jour d'avril 1880, sous notre seing et le sceau de la loge.

(Signé) GEORGE D. TYLER,
V. Maître.

Alex. McKelvie, Secrétaire.

Nous soussigné, curé de la paroisse de St-Grégoire-le-Grand, dans le diocèse des Trois-Rivières, certifions à tous ceux qui les présentes verront que le porteur, Monsieur L. T. Dorais, est mon paroissien et qu'à ma connaissance, il remplit ses devoirs comme catholique, et par conséquent je ne le considère pas comme franc-maçon.

En foi de quoi nous avons signé les présentes à St-Grégoire-le-Grand, le 17 Novembre 1881.

J. F. PANNETON, Ptre.
Curé de St-Grégoire.

Je dois vous faire observer que le Révérend M. Panneton, curé de St. Grégoire, ma paroisse, m'a donné le certificat ci-dessus sur l'avis du Très-Révérend Messire Chs. Olivier Caron, Grand-Vicaire, et administrateur du Diocèse des Trois-Rivières.

Ceux qui ne seront pas satisfaits d'une opinion basée sur le témoignage de ces deux éminents personnages, sont intraitables, il n'est plus nécessaire de s'occuper d'eux.

Je dois vous observer aussi que si je n'ai pas demandé mon certificat de décharge plus tôt c'est que mon confesseur me disait que ce n'était pas nécessaire, et qu'il était suffisant pour faire ma religion d'avoir abandonné la franc-maçonnerie.

Plus tard j'ai su que mon nom était inscrit comme franc-maçon dans un petit livre qu'on appelle "Directoire," aussitôt j'ai demandé ma décharge et je l'ai eu sans difficulté.

De plus, le *Messageur de Nicolet*, qui est publié dans la ville de Nicolet, me rend témoignage dans les lignes suivantes :

" Nous n'avons rien à dire contre M. Dorais, que nous croyons être un homme parfaitement intelligent, honorable et conservateur.

" A l'issue de la messe, dimanche dernier, le nouveau candidat M. L. T. Dorais, a fait distribuer deux ou trois cents programmes aux électeurs de Nicolet. Dans ce programme il se déclare conservateur et franchement et essentiellement catholique."

Après un pareil témoignage sortant de si haut, je puis poser ma candidature fièrement devant les électeurs du comté de Nicolet.

Si c'était nécessaire, je pourrais produire d'autres certificats signés par des personnes très-éclairées et infiniment respectables ; mais ne serait-ce pas mettre en doute la valeur des témoignages de M. l'administrateur du diocèse, et de M. le curé de St. Grégoire, et du *Messageur de Nicolet* ?

Des certificats, j'en ai suffisamment pour satisfaire toutes les personnes qui désirent de bonne foi connaître la vérité et me rendre justice.

Ainsi c'est prouvé clair comme le soleil que je ne suis pas franc-maçon et que je suis un honnête homme ; et que par conséquent tout bon catholique peut en conscience voter pour moi s'il est convaincu que je suis qualifié pour le représenter en Parlement.

Le Jour
pondance c
nom empru
de rassomb

Je ne p

Dans l
doctrine tou
serait déses
son erreur ;
don.

J'ai ét
ma religion
grands sava
ne pourrai
catholiques

Quand
souscris gén
m'obligent
Rivières, po
Frères de m
ries, pour le
de tous côté

Person
autrefois, pe
maçons ; on

Quand
débarrasser
ça ne s'effac

Il faut
pauvre opin
faire avaler

Au lieu
d'aller passe
un bout de
aimer son pr

Le distr

Tandis
d'apprendre
supporte des
catholiques.

Messieu
mots.

Je suis
catholique e

Je s

Je suis
si ce n'est à

Voilà n
pas, Messieu
ni fiel, ni ra

Si mes
homme qui

Adieu,
le deux déc

Saint-C